SÉNAT COUTUMIER
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

CS16-2290- -04/Pr-gt-rm/ll Nouméa, 28 avril 2016

LE PRESIDENT

CONFERENCE DE PRESSE du Sénat Coutumier

à L'occasion de la visite du Premier Ministre Français et

à deux années du scrutin référendaire,

Au nom du peuple kanak, dépositaire de ces Îles et Montagnes depuis 4 000 ans,

le Sénat coutumier habilité par les chefferies et au nom des autorités coutumières des 8 pays coutumiers, demande à l'Etat français de reconnaître la souveraineté du peuple kanak dans son pays.

Par l'affirmation de ce principe reconnu en droit international, formulée au terme des 30 ans du processus de décolonisation depuis 1988

Nous demandons à l'Etat Français et aux signataires de l'Accord de Nouméa de s'interroger sur le projet de société et le modèle de développement qui est engagé depuis le début du processus. Est-on en train de décoloniser et d'émanciper la Nouvelle-Calédonie ?

Le sénat coutumier au nom des Autorités coutumières, demandent à la France de s'engager pour une décolonisation effective de notre pays.

Car c'est encore loin d'être le cas malgré les déclarations faîtes et la volonté affichée.

Nous y sommes contraints, que l'on soit responsables politiques, religieux ou coutumiers ; institutions, associations ou chefferies. Nous devons regarder les choses en face et ne pas se mentir.

68, avenue James Cook Nouville – BP 1059 – 98845 Nouméa Cedex
Téléphone : (687) 24.20.00 – Télécopie : (687) 24.93.20 - E-mail : senat-coutumier@gouv.nc

- Sur le plan politique, le débat n'a pas avancé d'un pouce… les questions qui se posaient en 1984 et en 1988 sont toujours présentes et se sont exacerbés. Où est passé, le destin commun ?

- **Sur le plan de la justice**, le tribunal de Nouméa continue de rendre la justice au nom du peuple français, 30 ans après le procès de Tiendanite. Les kanak constituent environ 80 % des cas traités par le tribunal pénal et 99% des prisonniers au camp Est dans des conditions d'insalubrité inhumaine. Récemment, un grand chef a été condamné à 1 an de prison ferme pour un délit d'un jour d'ITT pour une atteinte à la propriété coutumière.

- Sur le plan économique, le débat sur ces 26 dernières années a tourné autour du nickel et résultat, nous avons 5 usines dans la crise et deux stratégies nickel, inconciliables. Comme dans les années 1970 avec la caisse de stabilisation, l'Etat vient au secours pour renflouer les caisses de la SLN et du pays.

- **Le PIB** a été multiplié par 4 pour porter l'habitant Calédonien au 3ème rang des pays de la région, mais l'écart s'est encore creusé entre les riches et les pauvres. 8% de la population vivent en dessous de pauvreté et 8% sont illettrées.

- **sur le plan de l'accès aux responsabilités et à l'emploi des kanak et calédoniens,** quel est le bilan de la formation 400 cadres et de cadre avenir ? As-t-on des hauts fonctionnaires et des chefs d'administrations en nombre, des magistrats, des avocats, des médecins, des dentistes, des chirurgiens, des professeurs agrégés ? dans les fonctions, comme enseignants, infirmiers et policiers n'a t-on pas excessivement régressé en pourcentage ?

- **Sur le plan du foncier et des réparations des méfaits de la colonisation**, est ce que l'ADRAF a eu les moyens de faire son travail correctement où n'a t-il pas été neutralisé par des questions budgétaires, par les directives donnés et par les limites constatées en matière de gestion des conflits ?

- Sur le plan de l'enseignement et de l'éducation, cela fait 28 ans que l'on parle de l'enseignement en langue maternelle et culture kanak/océanien (depuis les EPK) et nous en sommes toujours à des opérations pilotes, mis à part la province des Iles qui a décidé cette année de développer un nouveau programme.

- **Sur le plan de la jeunesse**, 20% d'une classe d'âge quitte l'école chaque année sans rien et vient alimenter le volume d'une jeunesse marginalisée. Plus de 2000 diplômés du CAP au Bac et diplômé d'études supérieurs arrivent chaque année, sur le marché de l'emploi et du faîte de la situation, les jeunes kanak se retrouvent en grande partie dans les tribus.

Cette année à l'occasion du comité de suivi, le sénat par son Président a saisi l'opportunité de la mise en place d'un nouveau contrat de plan entre l'Etat et les institutions/collectivités calédoniennes, pour proposer le « plan Marshall » de l'identité kanak. Cette démarche n'est pas nouvelle, puisqu'une démarche similaire sans résultat a été conduite en 2009.

Devant cette situation, l'Etat doit garantir la réussite de la décolonisation de notre pays.

Les institutions coutumières sont prêtes à porter leur part de responsabilité mais à condition qu'on leur donne les moyens de s'investir et qu'on leur reconnaisse leurs compétences.

En partant du constat développé précédemment, le Sénat coutumier a déclaré que le peuple kanak est sinistré. Il faut des mesures exceptionnelles et développer une approche de la décolonisation où le peuple kanak (et pas seulement les élus) avec les autorités coutumières sont impliqués.

Le peuple kanak est sinistré par ce qu'il n'y a pas de vision d'avenir, parce que le modèle de développement et le modèle de société n'est pas adapté à ce que nous sommes et à ce qu'il faut pour le pays.

Le sénat va déposer auprès du premier ministre vendredi 29 avril 2015,

deux documents qui portent sur :

- la vision autochtone kanak de l'avenir institutionnel de Kanaky-Nouvelle Calédonie présente les points clés de la vision des autorités coutumières issues des travaux sur la Charte du peuple kanak.

- le plan Marshall de l'Identité Kanak ou un contrat de plan exceptionnel pour permettre le développement des territoires coutumiers, la prise en compte de la jeunesse et la gestion du foncier.

Nous attendons que l'Etat prenne conscience de la dimension sociétale de cette demande de reconnaissance et attendons avec confiance, la visite du Premier Ministre Monsieur Manuel VALLS.

Le Porte-parole du Sénat coutumier
De la Nouvelle-calédonie
Cyprien KAWA

Le Président du Sénat coutumier
de la Nouvelle-calédonie
Gilbert TEIN